

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET L'ORIENTATION

Les volumes horaires consacrés à l'individualisation des parcours des élèves ont explosé. Multiplication par six en CAP et +55h en Bac pro.



Dans les textes ces heures sont prévues pour la consolidation des acquis, l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement au choix d'orientation.

En CAP : soutien, aide individualisée, tutorat, aide à la poursuite d'études ou de tout autre mode de prise en charge :

- 1ère année : 101,5h (test de positionnement en français et maths) ;
- 2ème année : 91h.

En Bac pro

- 2nde : 90h « consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue du test de positionnement en français et maths et confortation ou détermination de son choix de spécialisation » ;
- 1ère : 84h « poursuivre la construction de son projet » ;
- Tale : 91h modules *insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, CV, entretiens...)* ou *poursuite d'études (renforcement méthodologique...)*.

Décryptage :

Renforcement de l'école du socle au détriment de l'ouverture culturelle, artistique et scientifique.

L'orientation tend à prendre le pas sur l'enseignement. Passage d'une « éducation à l'orientation » qui reposait sur trois piliers (réflexion sur soi, connaissance des métiers, connaissance des formations) et sur un ensemble de moyens institutionnels spécialisés (CIO, PsyEN...) à une « orientation active » qui doit permettre un « parcours de découverte », une « accumulation de compétences » et une « construction d'un projet personnel et professionnel ». Il s'agit d'inculquer à l'élève « la vente de soi ». Ainsi l'élève devient responsable de sa propre employabilité.

Augmentation de la charge de travail du / de la Prof principal·e

Du côté des textes : [circulaire n°2018-108 du 10/10/2018](#)

L'orientation :

- en 2nde « famille de métiers », il / elle accompagne l'élève dans le choix de sa spécialité ;
- en Tale : nomination de 2 PP dans le cadre de Parcours Sup « *les PP accompagnent l'élève dans ses demandes et les attendus de la formation* ». Ils et elles rédigent l'avis formulé sur les fiches d'orientation après concertation lors du 1^{er} conseil de classe. Les PP portent une appréciation après concertation de l'équipe pédagogique sur les fiches Avenir.

L'avis de la CGT

Tout en fermant les CIO et menaçant l'avenir des PsyEN, le ministère transfère aux enseignant·es la responsabilité de l'orientation des élèves, sans aucune formation digne des enjeux.

Ces nouvelles responsabilités ne s'accompagnent d'aucune reconnaissance financière : pas de revalorisation de l'ISOE, seule avancée la nomination de deux PP en terminale.